

agenda

FORMATIONS ET RENCONTRES

Les cordes et la musique tzigane

Découverte des particularités de la musique tzigane pour les instrumentistes à cordes et accordéonistes.

Sam 22 et dim 23 nov

Chaumont - Conservatoire de Chaumont
03 25 02 79 52

Transmettre et enseigner par la méthode Feldenkrais

Développer sa capacité à prendre conscience de son instrument de jeu, le corps.

Lun 1er et mar 2 déc

Langres - Ecole de musique
03 25 02 79 52

Atelier chorégraphique

Moment de création amené par une suite d'exercices et de découvertes.

Sam 6 et dim 7 déc

Chaumont - Le Nouveau Relax
03 25 02 79 50

L'emploi dans le spectacle vivant

Quelles réponses à la précarité des équipes artistiques et culturelles ?

Lun 8 déc

Saint-Dizier - MJC Albert Schweitzer
03 25 02 79 49

Découverte du répertoire jeune public en théâtre

Ecouter, échanger, découvrir, re-découvrir des pièces écrites pour être jouées par les enfants.

Jeu 11 déc

Chaumont - Arts Vivants 52
03 25 02 79 49

Stage de danse de caractère

Découvrir les apports des danses folkloriques slaves.

Sam 20, dim 21 et lun 22 déc

Saint-Dizier - MJC Albert Schweitzer
03 25 05 22 72

Choeur d'hommes Les chants de marins

Ce stage est ouvert à tous, choristes ou non choristes.

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2008.

Sam 17 et dim 18 jan

Joinville - Château du Grand Jardin
FDCHM - 03 25 87 18 73

DIFFUSION

Ni l'un, ni l'autre, par la Cie l'Arcal

Ce spectacle met en jeu la rencontre de Mignon, être androgyne, éternellement enfant, avec un duo bien étrange, comédiens et danseurs.

Sam 29 nov

Chaumont - Espace Bouchardon
03 25 02 79 50

ARTS VIVANTS 52

2 rue du 14 Juillet
52000 CHAUMONT

Tél. : 03 25 02 05 75

Fax : 03 25 02 05 50

contact@artsvivants52.org

www.artsvivants52.org

Lettre d'info d'Arts Vivants 52, n° 26

Oct-déc 2008, Gratuit

Directeur de la publication :

Elisabeth Robert-Dehault

Imprimé par nos soins

Lettre éditée par : Arts Vivants 52

2 rue du 14 juillet

52000 CHAUMONT CEDEX

Dépôt légal à parution



lettre d'info Arts Vivants Haute-Marne

oct 08 ↪ N° 26

> DOSSIER

Spectacle vivant et emploi :
un casse tête ?..... p.2

Edito p.1

Inscriptions à la journée
emploi dans le spectacle
vivant..... p.3

Une journée consacrée à
l'emploi dans le spectacle
vivant p.3

Agenda p.4

édito

Photo Marlène Guerre

La Haute-Marne ne compte pas moins de huit compagnies professionnelles, de danse, de musique et de théâtre. Vivier essentiel pour le dynamisme artistique et l'attractivité de notre département, elles sont engagées dans une démarche artistique singulière tout en témoignant une préoccupation constante du territoire.

Cette dimension recouvre plusieurs significations.

Le territoire c'est, bien sûr, le terreau sur lequel s'élaborent les personnalités d'artistes et les productions. C'est aussi le terrain où s'expérimentent les créations et se développent la relation de proximité avec le public à travers des actions de médiation. Il constitue également le lieu de vie, la base opérationnelle et l'espace où l'exercice du métier d'artiste est une part constitutive de l'identité des haut-marnais.

Si la reconnaissance de leur profession artistique est évidente, les particularités de ces métiers et leur évolution perpétuelle posent régulièrement la question de leur cadre d'emploi. Arts Vivants 52 et l'ORCCA organisent le 8 décembre prochain une journée consacrée à ce thème.

En préambule à ce rendez-vous, cette Lettre d'Info propose un éclairage sur la situation de l'emploi des artistes du spectacle vivant.

Elisabeth ROBERT-DEHAULT
Conseiller Général
Présidente d'Arts Vivants 52



> DOSSIER

Spectacle vivant et emploi : un casse tête ?

Le régime dérogatoire d'assurance-chômage des intermittents est fixé par les annexes VIII et X du règlement général de l'assurance-chômage. L'annexe VIII, créée en 1965, concerne les salariés intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, et d'une manière générale les personnels techniques. L'annexe X rédigée en 1968 concerne spécifiquement les artistes du spectacle vivant. En 1985, on dénombrait 9 708 salariés indemnisés dans les domaines du spectacle et de l'audiovisuel. En 2005, ce chiffre s'élevait à 99 367 personnes. Rien ne laissait présager que ce régime prendrait une telle ampleur en l'espace de vingt ans et le déficit lié aux annexes VIII et X (28 % du déficit de l'assurance chômage) a cristallisé les tensions, masquant les raisons objectives ayant amené à cette situation. La vision de l'emploi artistique à travers la loupe de l'indemnisation pourrait faire oublier qu'il s'agit d'un système associant plusieurs protagonistes : les salariés et les employeurs, les partenaires sociaux mais aussi l'État (responsable de la politique culturelle à l'échelon national et définissant l'arsenal juridique encadrant le droit du travail).

Les différentes enquêtes, missions et recherches menées depuis 2003 ont permis de mettre en évidence la convergence de dispositions aménageant cette situation de crise (*). Les solutions palliatives apportées dans l'urgence n'ont pu résoudre le problème de l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. Celui-ci ne manquera pas de se reposer à chaque renégociation de la convention Unedic. Bien évidemment, toute réforme de fond sur ce sujet épineux nécessitera une prise en compte des protagonistes cités ci-dessus.

Quelles que soient les pistes à explorer dans ce domaine, des données restent invariables et peuvent constituer un socle de réflexion. Avant tout, le travail artistique recouvre des réalités particulières. Il existe différents moments d'activité qui précèdent ou suivent la présentation publique. Ces temps de création, de travail technique, de réflexivité et parfois d'échecs sont inhérents à la nature de la recherche et constitutifs du cœur de la démarche artistique (on trouve le même type de contraintes dans la recherche scientifique fondamentale).

Le métier d'artiste est aujourd'hui protéiforme. Un musicien, un comédien ou un danseur peut être tour à tour, interprète, créateur, enseignant et médiateur. Nombre d'entre eux assurent eux-mêmes leurs recherches d'emplois (voire créent leur propre marché ou débouchés). Ils ont parfois la charge de la communication ou de l'administration de leur compagnie. La production de l'œuvre reste, certes, le symbole du métier mais l'activité se révèle éclatée entre différents pôles (**). Enfin, les politiques culturelles menées par l'État et les collectivités territoriales donnent le ton en incitant le développement de telle ou telle activité, compatible ou non avec les statuts juridiques des salariés et employeurs.

La question de l'emploi dans le spectacle vivant continue de se poser et des solutions concrètes sont mises en place ça et là sur le territoire national alors que d'autres sont en réflexion. Cela signifie sans doute que l'intermittence n'est pas la seule et unique réponse à apporter à cette question.

* à lire :
- Rapport de la mission organisée par Bernard Latarget «Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant», 2004.
- HENRY Philippe (dir.) - Arts vivants en France : trop de compagnies ?
- Collectif - Rencontres nationales du spectacle vivant - Nantes 2004. Les actes des Grands Débats. Actes, Paris, 21-22 janvier 2004. - Paris : La Scène, 2004.
- MENER Pierre-Michel - Les Intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception - Paris : EHESS Paris, 2005
- MENER Pierre-Michel - Profession artiste. Extension du domaine de la création - Paris : Textuel, 2005.
- Observatoire de l'emploi culturel, notes de 1 à 32 - Paris : Ministère de la Culture et de la Communication/DEP, 1995-2004.

**La prise en compte de ces tâches multipliées représente un des points d'achoppement des annexes de la convention Unedic qui n'intègre pas cette dimension du travail de l'artiste d'aujourd'hui.

À la suite des événements qui ont suivi la réforme du régime des intermittents en 2003, l'ensemble de la population a pris conscience de la situation de crise qui touchait le domaine du spectacle. Cet été là, l'annulation de nombreux festivals, dont celui d'Avignon, a marqué les esprits. En revanche, on se souvient rarement pourquoi nous en sommes arrivés à cet état.

Inscriptions à la journée *Emploi dans le spectacle vivant*

Cette journée est gratuite et ouverte à tout public : compagnies et équipes artistiques, structures culturelles, collectivités locales (directeurs de la culture, élus), chargés de développement des pays, écoles de musique, de danse, associations culturelles...

Inscription préalable souhaitée avant le 24 novembre 2008 au :
03 26 55 71 79 /
valerie.cornec@orcca.fr
03 25 02 79 49 /
ressources@artsvivants52.org

MJC Albert Schweitzer
Saint-Dizier
Lundi 8 décembre 2008
9h30-18h

Entrée libre.
Une participation de 15 € sera
demandée pour le déjeuner (facultatif).



Photo Marlène Guerre

Le 8 décembre prochain, une dizaine de professionnels artistes, responsables de structures ou juristes viendront à la MJC Albert Schweitzer de Saint-Dizier pour présenter des modes de gestion et d'organisation encore peu adoptés dans le monde du spectacle vivant.

Une journée consacrée à l'emploi dans le spectacle vivant

Arts Vivants 52 et l'Orcca s'associent pour organiser une journée où chacun pourra prendre le temps de la réflexion, de l'échange et faire la connaissance des pratiques innovantes en matière de gestion des équipes artistiques et culturelles, de réseaux de mutualisation.

Luc Jambois coordonnera l'ensemble de cette journée. Il est directeur de l'OGACA, agence de conseil auprès des entreprises culturelles. Il a convié une dizaine d'intervenants, auxquels il est proposé d'évoquer leurs expériences respectives.

MUTUALISER LES MOYENS ET LES COMPETENCES

Les dispositifs de mutualisation se mettent en place encore timidement dans le secteur culturel. Pourtant, les besoins de mutualisation tant en ressources humaines qu'en équipement sont clairement et régulièrement exprimés par quasiment tous les acteurs culturels. Les expériences présentées lors de cette journée sont destinées à exposer différentes possibilités, de façon pragmatique.

- Le groupement d'employeur / Jean-Marc Sartore, directeur de la MJC d'Ay (51) et président du GECA
- Le groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ) / Frédéric Simon, directeur du Carreau, scène nationale de Forbach
- La mutualisation de biens matériels / Un artiste du collectif La Friche Laiterie, à Strasbourg

PRODUIRE AUTREMENT

Le cadre associatif est actuellement la forme largement dominante dans le secteur du spectacle. L'adaptation de ce statut aux spécificités de la production de spectacles pose de plus en plus de questions. L'analyse d'autres cadres de gestion comme les coopératives ou les bureaux de production permettra d'explorer d'autres pistes.

- La Société coopérative ouvrière de production (SCOP) / Gaëlle Lespinas, administratrice de la compagnie Solentiname (10)
- La Coopérative d'activité et d'emploi culturel (CAE) / Stéphane Bossuet, gérant de la coopérative Arterréel (Strasbourg)

S'ORGANISER AUTREMENT

Le contexte économique du spectacle vivant amène plus que jamais les acteurs à optimiser leurs moyens. Faire plus et mieux à budget constant impose d'envisager de nouveaux modes d'organisation : les expériences présentées s'inscrivent dans cette démarche qui consiste à mutualiser des moyens à différentes échelles en sachant s'appuyer sur les réseaux professionnels.

- Le projet Consortium (Lorraine) Frédéric Simon, directeur du Carreau
- Le collectif artistique La Poursuite (Paris) Hala Ghosn, metteur en scène, membre du collectif
- Le groupement de diffuseurs G19 (Poitou-Charentes)